

REGLEMENT du « MONDIAL DU TARTARE » à L'Etivaz

Article 1 : Présentation

Le Mondial du tartare est une manifestation publique, organisée par le comité du Mondial du tartare et destinée à mettre en valeur notre viande de bœuf suisse.

L'évènement vise à délivrer le titre de « Champion du monde du tartare » le jour du concours.

Article 2 : les concurrents

Le concours est ouvert à tous : dès 16 ans révolus. Pour participer au concours, le participant doit s'inscrire dans la limite des places disponibles et payer la finance d'inscription au plus tard à la clôture des inscriptions : le 16 novembre 2018.

Par sa participation au concours, le concurrent s'engage à respecter le présent règlement. Le participant se présentera sous son patronyme ou sous le nom de l'établissement qu'il veut représenter.

Article 3 : Ingrédients, matériel et équipement

Chaque participant aura à sa disposition 500 grammes de viande de bœuf fournit par l'organisation et devra être utilisée obligatoirement le jour du concours. Une table de 180/90 cm sera mise à disposition, à raison de deux concurrents par table.

Pour l'élaboration de son tartare, il emmènera avec lui tout son matériel (planche, couteau ,...) ainsi que l'assaisonnement nécessaire.

Article 4 : Les deux étapes du concours

Le concurrent préparera une assiette de tartare. Il présentera ce plat au jury officiel.

Chaque jury est composé de 4 personnes dont au minimum une personne issue du secteur de la gastronomie. Seront jugés les points suivants : La présentation, le goût, l'odorat et la texture.

Viendra ensuite le jury public pour goûter votre tartare. La présentation ne sera pas notée par le jury public.

Article 5 : Jury public

La personne qui souhaitera déguster les tartares des concurrents et donc faire partie du jury public, s'acquittera d'abord de la somme de CHF 15.-. Il notera les concurrents qu'il aura sur sa fiche, et ceci en toute impartialité. Il aura a noté les critères qui seront notés sur sa fiche.

Article 6 : Les notes

Chaque candidat est noté sur 100 points par le jury officiel :

Présentation, le goût, l'odorat et la texture seront pris en compte.

Chaque candidat est noté sur 80 points par le jury officiel :

Le goût, l'odorat et la texture seront pris en compte.

Article 7 : Résultats et classements

Les jugements des jurés sont discrétionnaires et ne peuvent en aucun cas être contestés.

Le « Champion du Monde du Tartare » du jury officiel est celui qui aura cumulé le maximum de points.

L'annonce et la reprise des prix sera annoncé le jour-même du concours.

Pour le prix Jury officiel seuls les trois premiers recevront une médaille.

Pour le prix public, seuls les trois premiers seront annoncés.

Le Challenge sera remporté par celui qui aura cumulé le plus de points entre le jury officiel et jury public.

Le comité du Mondial du Tartare, ne peut en aucun cas être tenu comme responsable des conséquences des résultats et du classement des concurrents du concours.

Merci pour votre Fair-play.

Article 8 : Violation du règlement, annulation ou non -présentation

La violation du règlement par les concurrents ou par le jury, entraînera l'exclusion définitive du contrevenant. La non-présentation au concours ne donnera droit à aucun remboursement des frais d'inscription. Aucune annulation n'est prise en compte à J-15.

Article 9 : Cession du droit à l'image

Tout participant au « Mondial du Tartare » en qualité de concurrent, membre du jury ou simple spectateur, cède son droit à l'image à l'organisation, qui pourra en disposer librement sur les tous documents, ceci sans pouvoir prétendre à aucun droit, ni indemnité.